

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 7 / 2021
Séance du 18 octobre 2021

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de 7'000 F pour la réfection d'un collecteur au chemin de la Perrousaz

Vu la campagne de curage et d'inspection des SIG,

Vu la constatation de différents problèmes limitant l'écoulement des eaux usées sur le collecteur 36-26EU,

Vu la nécessité de procéder rapidement à la réfection du collecteur 36-26EU, selon la demande des SIG,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 7'000 F destiné à la réfection du collecteur 36-26EU au chemin de la Perrousaz.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 7201.00.31320.01 « Honoraires pour mandats techniques ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.